

D52-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Julien QUONIAM.

Absent : M. Fabien MURAIL (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COLLIN

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 juin 2026.

Remplacement pompe arrosage Stade

Rapporteur M. le Maire :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la pompe assurant l'alimentation du système d'arrosage du stade municipal est tombée en panne au cours de la semaine dernière,

Considérant que cette panne ne permet plus l'arrosage du terrain de sports, indispensable à son entretien, sa préservation et au maintien des bonnes conditions d'utilisation.

Considérant qu'il est nécessaire d'intervenir dans les meilleurs délais afin de remplacer cet équipement et rétablir le fonctionnement normal du système d'arrosage.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BILLAUD SEGEBA pour un montant de 4 004,08 € HT soit 4 804,90 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis présenté par BILLAUD SEGEBA pour le remplacement de la pompe du Stade,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of vertical strokes on the right.

Le Secrétaire de séance,
M. Frédéric COLLIN

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line at the top and several vertical strokes below it.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 02/07/26 et affichée le 02/07/26